VERS'EAU

Je suis un maître d'ouvrage ou un exploitant de système d'assainissement

Je veux un accès à VERS'EAU pour déposer mes mesures d'auto-surveillance





Conçu par le Pôle EAU (version 1.1) MAA/SG/SM/SDSI/BIA/ADAGE

Je demande un compte « Cerbère »

1. Je me munis du n° SIREN de mon entreprise

2. Je me connecte à l'URL : <u>https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr/</u>

3. Je consulte la docum<u>entation</u> pour demander mon

compte en cliquant sur [•] Aide puis sur

guide d'utilisation du portail Cerbère à l'usage des professionnels et des particuliers

4. Je choisis « Créer un compte Cerbère »

5. Je coche « Vous souhaitez créer votre compte pour votre activité professionnelle »

6. Je réponds aux questions qui me sont posées

J'informe la DDT/M de mon département

 Je me rapproche de mon correspondant à la DDT/M en lui précisant que j'ai un compte Cerbère :

M./Mme

2. Je lui communique les informations suivantes :

- ma structure ;
- son numéro SIRET ;
- mon nom et prénom ;
- mon adresse mail ;
- mon téléphone.

3. Je l'informe que je dispose de la plaquette relative à l'application VERS'EAU.

J'attends la confirmation de la DDT/M pour accéder à VERS'EAU

La DDT/M va vous informer par mail que vous pouvez accéder à VERS'EAU.

Elle vous transmettra l'URL d'accès à **LANCELEAU**, portail des applications de l'eau dans lequel vous verrez l'application VERS'EAU.

Je me connecte à LANCELEAU

Pour vous connecter, suivez les instructions cidessous :

Je possède	Je me connecte avec
un compte et un mot de passe Cerbère	mon identifiant (Compte) et mon mot de passe
Je clique sur	# Cerbère
Avec Cerbère ? Pour un Agent du ministère de l'Écologie :	Authentification Connexion
Mauthentifier	Votre identifiant Cerbère et votre mot de passe Identifiant Mot de passe Votre certificat n'est pas inscrit dans Cerbère (● Voir) ◄9 Cormesion

Puis, je me connecte à VERS'EAU

Une fois connecté à LANCELEAU cliquez sur :

VERS'EAU pour accéder à la plate-forme de dépôt de vos fichiers de mesures d'auto-surveillance.

<u>Remarque</u> : Une plaquette est à votre disposition intitulée « VERS'EAU : Simplifions l'auto-surveillance, Je dépose mes mesures en ligne »

Besoin d'aide ?

Une assistance à deux niveaux est à votre disposition

Premier niveau :

Contactez **votre correspondant à la DDT/M** si vous n'arrivez pas à :

- demander un compte BDNU ou Cerbère ;
- vous connecter à la BDNU ou à Cerbère ;
- vous connecter à LANCELEAU ou à VERS'EAU.

Deuxième niveau :

Vous avez légalement la possibilité d'envoyer un email de demande d'assistance :

Vous	Alors
N'arrivez pas à joindre votre correspondant à la DDT/M	 Faites un mail à assistance.dsa@agriculture.gouv. fr en précisant : le sujet ; le numéro de votre département ; le nom de la structure dans laquelle vous travaillez (ex: SAUR agence de xxx, Lyonnaise des eaux de xxx,) ; votre Nom ; votre Prénom ; votre Numéro de téléphone ; votre Adresse électronique ; votre identifiant de connexion.

